

Luxembourg, le 12 mai 2021

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice au sujet de la possibilité d'introduction d'un troisième sexe dans le registre de l'état civil :

*« Le projet de loi visant à établir un droit pour toute personne majeure à connaître ses origines a récemment été source de vives discussions, notamment pour cause de la substitution des termes 'père' et 'mère' dans le texte législatif, au profit d'une terminologie non-genrée. Aux termes des explications fournies par les auteurs du projet de loi, la nouvelle appellation des parents respectifs poursuit le but d'une meilleure inclusion des parents transgenres en créant un cadre plus inclusif pour les différents cas de figures de parentalité possibles. Le recours à une terminologie neutre dans les textes de loi respectifs assurera, en plus, leur applicabilité à toute personne, nonobstant leur sexe désigné ou non-désigné.*

*En matière de sexe 'non-désigné', l'accord de coalition 2018-2023 prévoit également que « la possibilité d'inscrire une troisième option dans le registre de l'état civil sera examinée ».*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice :*

- Quel est l'état d'avancement des travaux ayant pour objet d'examiner la possibilité d'inscrire une troisième option dans le registre de l'état?*
- Sur quelles informations le Ministère se base-t-il afin d'effectuer ses analyses ?*
- Quelles seront les conditions à remplir afin de pouvoir procéder à un changement de l'état civil ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Quand Madame la Ministre envisage-t-elle de déposer un projet de loi en la matière ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by 'hartmann'.

Carole HARTMANN  
Député